

A

(N° 311.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JUIN 1849.

**Délimitation entre les communes de Gerdingen, de Brée et de Reppel,
province de Limbourg ⁽¹⁾.**

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. Du Bus.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée d'examiner le projet de loi sur la délimitation entre les communes de Gerdingen, de Brée et de Reppel, dans la province de Limbourg, a pris connaissance du dossier fourni par le Gouvernement à l'appui de ce projet, et dont l'Exposé des motifs, imprimé dans les pièces de la Chambre, contient le résumé.

Il est établi par l'instruction minutieuse à laquelle cette affaire a été soumise que la délimitation entre ces différentes communes a été bien faite, qu'elle doit par conséquent satisfaire à tous les intérêts.

Votre commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
A. DU BUS.

Le Président,
JULLIOT.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 238.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. JULLIOT, *président*, VILAIN XIII, VAN DEN BRANDEN DE REETH, DU BUS et THIÉFRY.
